

Commission Exercice Libéral

Cécile ROIRON, Marie-Paule LE NINAN, Audrey-France MARCON, Anne ROST

Retraites : Réforme de la CNAVPL

(Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales)

L'ensemble du projet de loi *garantissant l'avenir et la justice du système de retraites*, après avoir été rejeté par les sénateurs le 5 novembre 2013, a été réexaminé à l'Assemblée Nationale et adopté en seconde lecture (par vote bloqué) par les députés le 26 novembre 2013.

Puis, après un deuxième rejet au Sénat début décembre, le projet de loi vient d'être **définitivement adopté le 18 décembre 2013 par les députés.**

Dans ce texte, l'article 32 réforme la gestion de la CNAVPL :

- Il prévoit que le directeur de la CNAVPL sera nommé **par décret** pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.
- Celui-ci sera choisi par le conseil d'administration de la CNAVPL sur une liste de trois noms proposés par le Ministre des Affaires Sociales. Le directeur actuel est confirmé pour cinq ans.

L'UNAPL et la CNAVPL, qui réclamaient au gouvernement la nomination d'un directeur par décret mais sur la base d'une liste de noms proposés par le conseil d'administration de la CNAVPL et sans condition de durée, n'a donc pas été entendue... (courrier adressé le 28/11/13 au Premier Ministre). http://www.cnavpl.fr/fileadmin/user_upload/documents/CNAVPL_UNAPL_a_JM_AYRAULT_28_11_13.pdf

Le conseil d'administration de la CNAVPL comporte désormais les présidents des différentes caisses qui la composent (dont la CARPIMKO), et six représentants des organisations interprofessionnelles : l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL).

Cependant, au sein de ce nouveau conseil d'administration, les auxiliaires médicaux risquent d'être sous représentés, le poids des autres professions libérales (avocats, médecins, pharmaciens...) devenant plus important.

Dernière minute :

L'avenant 14 signé le 30 septembre 2013 (cf bulletin 120) est paru au Journal Officiel Le 17 décembre 2013.